Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Académie de POITIERS

Le Recteur de l'académie de Poitiers

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré

ARRÊTÉ COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrêté :

Article 1er : Les 63 professeurs agrégés de classe normale dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2026 pour l'accès au grade de la hors-classe, sont nommés professeurs agrégés hors-classe à compter du 1er septembre 2026 :

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
VILLARD	VILLARD	MARIE PIERRE	anglais
OULD YAHOUI	OULD YAHOUI	MOULOUD	histoire géographie
CHATENET	NORMAND	MARIE JOSEPHE	lettres modernes
CHERY	DACCORD	BEATRICE	économie et gestion
CASTILLO MUNOZ	CASTILLO MUNOZ	VALENTINA	espagnol
JARROUSSE	JARROUSSE	JEAN-MICHEL	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie éléctrique
BONNEAU	BONNEAU	ERIC	sciences de la vie et de la terre
GABLIN-MINAULT	MINAULT	SANDRINE	lettres modernes
GALLARD	GALLARD	FABIEN	mathématiques
CHARRON	CHARRON	NICOLAS	sciences physiques option physique
VOISIN	VOISIN	MEDERIC	mathématiques
SEUNES	SEUNES	GREGOIRE	sciences de la vie et de la terre
SOUBIGOU	SOUBIGOU	MARC	mathématiques
GABORIEAU	GABORIEAU	ALICE DOMYTILLE	mathématiques
SYSTERMANS	SYSTERMANS	VALERIE	anglais
BLANDEAU	BLANDEAU	OLIVIER	histoire géographie
DIJON	DIJON	FREDERIC	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
CARRE	CARRE	JULIETTE	lettres modernes
VARCHON	VARCHON	NICOLAS	mathématiques

COUSTATY	COUSTATY	MARIE-ISABELLE	mathématiques
JEREMY	LAVRARD-MEYER	AGNES	italien
MATHIEU	MATHIEU	VERONIQUE	allemand
BONNEUIL	BONNEUIL	SANDRINE	lettres modernes
MARCEL	MARCEL	BENOIT	éducation physique et sportive
CHEDALEUX	CHEDALEUX	FABIEN	mathématiques
DUCHAUSSOY	MOREAU	AURELIE	anglais
SOLBES	SOLBES	NICOLAS	éducation physique et sportive
MARTINS	BARRIERE	LISE	allemand
LEFEBVRE	GRIMAUD	SYLVIE	économie et gestion (agrégation interne)
LAMARCHE	LAMARCHE	HELENE	arts appliqués (ENNA)
JODET	JODET	JOELE	lettres modernes
DESLIAS	DESLIAS	CELINE	sciences de la vie - sciences de la terre et de l'univers
TUAILLON	TUAILLON	JULIE	anglais
DOUMY	DOUMY	ISABELLE	lettres classiques
CURTILLAT	CURTILLAT	ANNE	lettres modernes
HUBERT	HUBERT	GUILLAUME	éducation physique et sportive
LACHAUD	LACHAUD	CYNTHIA	lettres modernes
MOREAU	MOREAU	JEROME	mathématiques
WERTHE	WERTHE	ANTOINE	sciences de la vie - sciences de la terre et de l'univers
LOPEZ	LOPEZ	FREDERIC	éducation physique et sportive
SOUIL	SOUIL	DAVID	sciences de la vie - sciences de la terre et de l'univers
ROUHLING	ROUHLING	EMILIE	mathématiques
PHILIPPOT	CHEVRIER	SARAH	lettres classiques
MALOISEL	MALOISEL	FLORENCE	anglais
KOLLMANN	KOLLMANN	SEBASTIEN	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie éléctrique
ALIMARDANI-THEUIL	ALIMARDANI	MARINA PARISSA	sciences de la vie - sciences de la terre et de l'univers
DESJARDIN	MILLET	CHRISTINE	anglais
MARTIN	MARTIN	DELPHINE	lettres modernes
SERRURIER	SERRURIER	EVELYNE	économie et gestion (agrégation interne)
SALLES	SALLES	AMANDA	allemand
CUISSARD	CUISSARD	SOPHIE	allemand
LEBOT	LEBOT	BERTRAND	mathématiques

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Académie de POITIERS

GUENARD	LEBLANC	CLARISSE	économie et gestion (agrégation interne)
CELLIER	VAUCELLE	ISABELLE	Sciences industrielles de l'ingénieur - ingénierie des constructions
FERRON	BIGOT	ESTELLE	lettres classiques
ETIENNE	ETIENNE	MARIE-ESTHER	sciences de la vie et de la terre
JARROUSSE	JARROUSSE	FREDERIC	histoire géographie
LALUQUE	LALUQUE	OLIVIER	mathématiques
SYOEN	SYOEN	GREGORY	sciences physiques option physique
PIAT	PIAT	MICHAEL	histoire géographie
HILAIRE	HILAIRE	VINCENT	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
LAROCHE	LAROCHE	OLIVIER	histoire géographie
DIRAN	DIRAN	AURELIEN	mathématiques

Article 2 : Le présent arrêté est affiché pendant une période de deux mois à compter de la date de signature dans les locaux du rectorat.

Poitiers le 01/07/2026

Le Recteur de l'académie de Poitiers

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

JEAN-JACQUES VIAL

Frédéric Périssat

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :
- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.